

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, M Patrick CREMA, Guy DAUZON, Guillaume LEJEUNE, Stéphane LIMOUSIN, Alain PERRY , Jean-Marie ROBERT, Pascal ROTTE, Philippe ROCCHIETTI.

1- Renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie le 1^{er} janvier 2019

Le contrat de notre secrétaire de mairie se termine le 31/12/2018.

Il est donc nécessaire de créer à compter du 01/01/2019 un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe de 14h00 par semaine en CDD pour une durée de 3 ans aux mêmes conditions de salaire que le précédent.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le Maire à signer tous les documents qui se rattachent à cette demande.

2- Délibération pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité s'appuie sur le dispositif STELA qui permet d'assurer la transmission des actes à la préfecture du Lot et Garonne.

Les modalités de cette procédure doivent être formalisées par la signature d'une convention avec la préfecture ainsi que la signature d'une convention d'adhésion au service accompagnement numérique du CDG 47.

Les personnes suivantes pourront transmettre des actes soumis au contrôle de légalité:

- Mme VIGNAUX Françoise, secrétaire,
- M ROBERT Jean-Marie, maire,
- M DAUZON Guy, 1^{er} adjoint.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le Maire à signer les conventions et à acquérir un certificat électronique.

3- Délibération pour les indemnités du comptable

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De demander le concours du trésorier d'Agen pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribué à Michel GRANSART, trésorier d'Agen municipale.

4- Demande DETR pour l'adressage

De façon à ce que les ménages puissent s'abonner à l'internet haut débit, il est nécessaire que chacun dispose d'une adresse normalisée (rue et n°).

La pose des plaques de rue et de numéro est prévue en 2019.

Le devis demandé montre que le coût prévisionnel est de 2444 € HT.

La subvention demandée est de 40% de cette somme, soit 977,6 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le Maire à faire la demande de la DETR 2019 à la préfecture de Lot et Garonne.

5- Demande de subvention « amendes de police » 2019

Dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village, la commune peut prétendre à une aide dite « amendes de police » du Conseil Général de 6080 € pour l'implantation de feux tricolores.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le Maire à faire la demande de cette aide au Conseil Départemental.

6- Demande de subvention « bordures de trottoirs » 2019

Dans le cadre de la réfection de la route départementale qui traverse le village, la commune peut prétendre à une aide du Conseil Départemental de 5160 € calculée à partir des coûts de fourniture et de pose des bordures de trottoirs le long de la route départementale.

La base de coût des travaux servant au calcul de la subvention est de 10321 €.

La subvention demandée est de 5160 € correspondant à 50% du coût des travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le Maire à faire la demande de cette aide au Conseil Départemental.

7- Délibération pour la transformation des avances de trésorerie 2009 et 2010 faites au RPI en subventions exceptionnelles.

Des avances de trésorerie de 10000 €, puis de 6000€ ont été consenties à l'association « les amis du RPI » en 2009 et 2010.

Aucune convention n'a été signée entre la mairie et l'association à ce moment là.

De façon à régulariser les pièces de comptabilité, la commune souhaite transformer ces avances en subventions exceptionnelles.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable.

8- Droits de préemption sur les ventes Roman/Moussaron et Sage/Thomas

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces deux ventes à l'unanimité des membres présents.

9- Reversement de l'aide de la CAF aux communes de Saint Sixte et Sauveterre

La CAF verse à la commune de Saint Nicolas une prestation des services pour le contrat enfance et jeunesse de 26044,63 €.

Sur cette somme, il revient à la commune de reverser :

- 1934,47 € à la commune de Sauveterre,
- 7180,97 € à la commune de Saint Sixte.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables.

10-Baptême de l'école

Le conseil municipal souhaite baptiser l'école « école Esperance Julien ».

Le choix du support qui sera installé devant l'école sera un totem que le conseil souhaite moderne, gai et dynamique comme l'était notre maire.

Le 1^{er} projet fourni par une entreprise ne convenant pas, il a été décidé d'élargir les recherches à d'autres entreprises du secteur.

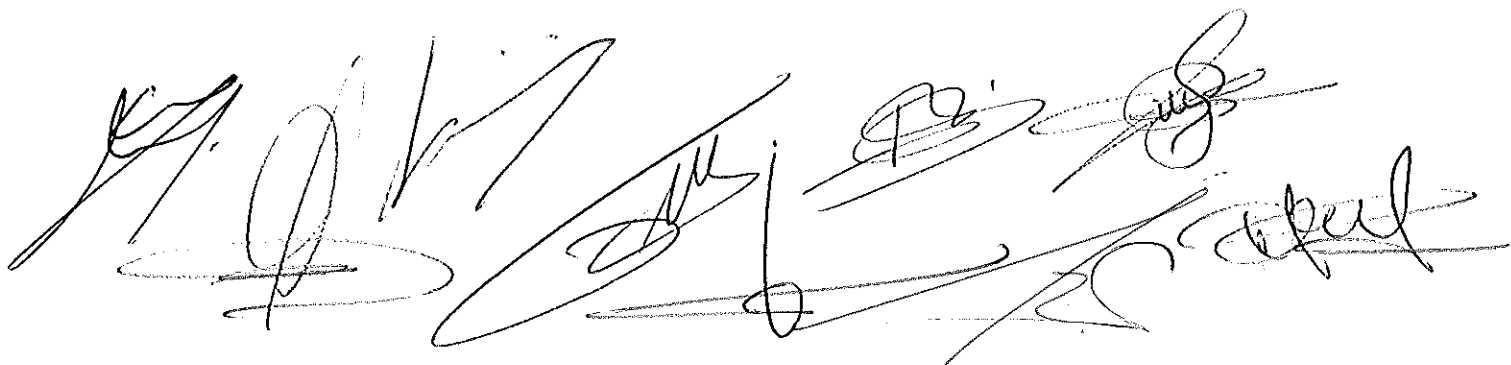
11-Divers

Point sur les travaux:

Les travaux de la tranche ferme, c'est-à-dire la traversée du village et le début de la rue Garonne, arrivent à leur terme. Il reste à aménager les fossés côté tennis, à éclairer la chicane par l'installation de lampadaires supplémentaires, à dépanner l'éclairage public à Vidaillan et sur le chemin de Siman, à alimenter en définitif le coffret d'alimentation électrique des feux tricolores et l'éclairage de la place de l'église et à réaliser les plantations de végétaux.

Les travaux de la tranche optionnelle concernant la fin de la rue Garonne et sa sortie sur la route départementale ont commencé. Le terrain nécessaire à l'amélioration de cette sortie a été acheté à Mme Berton.

Le financement des deux autres tranches optionnelles, la place de l'église et le chemin de Siman, n'est pas acquis. La recherche de fonds est en cours auprès des organismes bancaires.

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged horizontally across the bottom of the page. The signatures vary in style, some being more cursive and others more blocky, representing the council members mentioned in the text.